

CONSULTATION N°03/2023

Sélection d'un expert ou le bureau ou d'un bureau d'étude pour l'appui au GDAEBN en vue de constituer le dossier de demande d'obtention de l'agrément sanitaire vétérinaire pour son unité d'abattage mobile de petits ruminants installée à Béja et ce, conformément à la réglementation nationale tunisienne en la matière

GDAEBN - JESMED Réf. N°IS_1.2_080

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Italie-Tunisie en date du 06/08/2020, l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), bénéficiaire Principal du projet « Jesr Méditerranéen de la filière ovine – JESMED », reçoit un cofinancement de l'UE correspondant à 90% du coût total du projet avec ses partenaires italiens et tunisiens dont le Groupement de Développement Agricole des Eleveurs de Brebis du Nord –GDAEBN, P3.

Dans le cadre des activités techniques prévues dans le Groupe de Tâches GT4 : Développement et contrôle de la qualité, le GDAEBN lance cet Appel d'Offres pour acquisition d'un abattoir mobile pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet et conformément aux détails mentionnés dans les clauses techniques du Dossier de consultation.

CONTEXTE DE LA MISSION

La mission du(de la) consultant(e) consiste à appuyer le « Groupement de Développement Agricole des Eleveurs de Brebis du Nord » à constituer le dossier de demande d'obtention de l'agrément sanitaire vétérinaire pour son unité d'abattage mobile de petits ruminants installée à Béja (dans la ferme de M. Béchir Mestiri) et ce, conformément à la règlement nationale en vigueur, en particulier l'arrêté du ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) du 26 mai 2006, fixant les modalités du contrôle sanitaire vétérinaire, les conditions et les procédures d'octroi de l'agrément sanitaire des établissements de production, de transformation et de conditionnement des produits animaux.

OBJECTIF DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet JESMED, le GDAEBN est responsable de l'unité d'abattage mobile et de sa mise en conformité avec les normes sanitaires en vigueur en particulier en vue de l'obtention de l'agrément sanitaire vétérinaire auprès des autorités compétentes à savoir la Direction Générale des Services Vétérinaires relevant du MARHP.

Aussi, le GDAEBN, souhaite sélectionner un expert ou le bureau pour constituer le dossier de demande de l'agrément en question composé de 19 livrables relatifs aux points techniques et administratifs énumérés ci-dessous.

L'expert ou le bureau(e) retenu(e) aura comme mission de livrer un dossier complet au GDAEBN et qui va être déposé ultérieurement auprès de la DGSV pour octroi du dit agrément sanitaire et vétérinaire.

REMUNERATION ET MODALITE DE PAIEMENT

La rémunération prévue pour cette mission est imputée sur le budget du GDAEBN, rubrique coût des services et soumise à la retenue à la source.

Les modalités de paiement seront comme suit :

Une 1ère tranche équivalente à 40% de montant total de l'offre retenue dès la signature du contrat de prestation de services ;

Une 2ème tranche et dernière équivalente à 30% du montant total de l'offre retenue après le dépôt, auprès de la DGSV, du dossier constitué des livrables prévus par les présents TdR ;

Une 3ème et dernière tranche équivalente à 30% du montant total de l'offre retenue après validation, par la DGSV, de la conformité de la composition du dossier de demande de l'agrément sanitaire.

DELAIS ET DESCRIPTION DES LIVRABLES

L'expert ou le bureau retenu doit livrer dans un délai d'un mois à partir de la signature du contrat le dossier technique et administratif de la demande d'agrément sanitaire et vétérinaire composé des éléments suivants » par « L'expert ou le bureau€ retenu€ doit livrer au GDAEBN », dans un délai ne dépassant pas un (01) mois à partir de la signature du contrat, le dossier technique de la demande d'agrément sanitaire vétérinaire composé des éléments suivants :

- 1- Liste détaillée des produits utilisés et leur composition ;
- 2- Liste détaillée des produits utilisés et leur composition ;
- 3- Plan de situation à l'échelle 1/1000 indiquant les tenants et les aboutissants de l'établissement, ses délimitations, ses sources d'approvisionnement en eau potable et, le cas échéant, en eau non potable, ainsi que le circuit d'évacuation des eaux usées ;
- 4- Plan de l'établissement à l'échelle 1/1000 indiquant les conditions d'aménagement des locaux de travail et des locaux à usage du personnel ;
- 5- Fiches descriptives des locaux affectés à la réception et à l'entreposage des matières premières, des locaux réservés à l'entreposage des matériels de conditionnement et des locaux de production, de préparation, de transformation, de traitement, de conditionnement et de stockage des produits finis ;
- 6- Fiches descriptives détaillées des équipements et du matériel utilisé ;
- 7- Diagramme de préparation pour chaque produit concerné avec une description détaillée des modalités de travail pour chaque étape ;
- 8- Capacité de stockage des matières premières et des produits finis ainsi que le tonnage de production journalière prévu ;
- 9- Système des circuits de distribution des eaux dans l'établissement et l'ensemble des procédures de son contrôle ;
- 10- Programme de nettoyage et de désinfection de l'établissement et ses équipements et fiches techniques des produits de nettoyage et de désinfection fournies par le fournisseur ;
- 11- Programme de lutte contre les animaux nuisibles dans l'établissement avec un contrat de sous-traitance de lutte anti-vectorielle auprès d'un organisme agréé (fiches descriptives des produits utilisés et un plan de situation des appâts et des pièges) ;
- 12- Programme de formation du personnel ;
- 13- Rapport justifié portant sur les points identifiés et les moyens d'y remédier ;
- 14- Diagrammes de préparation et tableaux analyse des dangers, identification des mesures préventives, des bonnes pratiques d'hygiène et des points critiques de maîtrise ;
- 15- Une fiche descriptive pour chaque CCP identifié ;
- 16- Une procédure « Système de surveillance » pour chaque CCP identifié ;
- 17- Actions correctives à indiquer au niveau de chaque procédure du « Système de surveillance » ci-dessus ;
- 18- Procédure de vérification et d'étalonnage des instruments de surveillance des CCP avec un contrat de sous-traitance pour l'étalonnage des instruments ci-dessus auprès d'un organisme agréé ;
- 19- Procédure pour la révision du système de management de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale ;
- 20- Procédure de « gestion du système documentaire » ;

PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Le(a) consultant(e) doit être médecin vétérinaire ou ingénieur de formation en industries

agroalimentaires justifiant d'une expérience d'au moins 10 années en matière de sécurité sanitaire des aliments à base de denrées d'origine animale.

Il(elle) doit justifier d'au moins trois (03) missions dans l'appui à des établissements d'abattage, découpe, transformation et/ou conditionnement de denrées d'origine animale dans la constitution du dossier d'agrément sanitaire dont au moins une ayant abouti à son obtention.

Une expérience dans l'obtention de l'agrément sanitaire vétérinaire pour un abattoir de bovins, ovins et/ou caprins serait un plus.

Une expérience similaire menée dans le cadre d'un appel à candidature lancé par l'Union Européenne serait un plus.

OBLIGATION DU GDAEBN

Fournir au(à la) consultant(e) les éléments du dossier administratif comprenant :

Identification du demandeur :

- 1- L'identité et le domicile du demandeur pour les personnes physiques ;
- 2- La raison sociale, le siège social, la qualité du signataire et l'identité du responsable de l'établissement pour les personnes morales ;
- 3- La nature de l'activité : production, transformation et conditionnement ;

CRITERES D'ADMISSIBILITE ET CRITERES D'EVALUATION

Pour assurer un bon déroulement de la mission, l'expert ou le bureau(e) doit justifier des qualifications ci-après :

A- Critères d'admissibilité :

- Etre titulaire d'un diplôme en médecine vétérinaire ou en ingénierie en industries agroalimentaires ou équivalent ;
- Avoir une excellente maîtrise parlée et écrite de la langue française ;
- Avoir conduit des missions dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments à base de denrées d'origine animale ;
- Avoir une bonne connaissance des établissements d'abattage, découpe, transformation et/ou conditionnement de denrées d'origine animale ;

B- Critères d'évaluation :

L'expert ou le bureau(e) va être sélectionné(e) sur la base de son offre technique. La Commission d'évaluation des offres techniques des candidats attribuera donc une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères de l'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Profil de l'expert ou du bureau et expériences ;	Diplômé(e) en médecine vétérinaire ou en ingénierie en industries agroalimentaires ou équivalent	30 pts
Expérience générale dans la sécurité sanitaire des aliments à base de denrées d'origine animale ;	*Entre 07 et 10 ans : 30 pts *Au-delà de 10 ans : 40 pts	40 pts
Expérience spécifique en appui à des établissement d'abattage, découpe, transformation et/ou conditionnement de denrées d'origine animale ;	10 points pour chaque mission dans la limite de 30 pts	30 pts
TOTAL DES POINTS		100 pts

CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUMISSION

A- Offre technique (dans une enveloppe T)

Il est demandé au candidat(e) de déposer une offre technique sous forme d'un tableau à quatre (04) colonnes comme suit :

1. Les exigences de l'arrêté ci-dessus ;
2. Les documents à établir par le(la) consultant(e) pour répondre à chacune de ces exigences ;
3. Les activités que le(la) consultant(e) compte mener afin d'établir les documents ci-dessus ;
4. Le nombre d'Homme/Jour nécessaires pour la réalisation de chacune de ces activités et l'élaboration des documents exigés.

B- Offre financière (dans une enveloppe F)

L'offre financière doit préciser le montant, en hors taxes, des rémunérations du(de la) consultant(e) par H./J., ainsi que le montant total pour la réalisation de l'ensemble de la mission.

C- Documents administratifs (insérés dans une grande enveloppe avec T et F)

Les soumissionnaires intéressés, personnes morales ou physiques, doivent soumettre un dossier composé des pièces suivantes :

- Copie de la CIN ;
- CV actualisé ;
- Copies des attestations et pièces justificatives des missions ;
- Copie du RNE (pour les personnes morales) ;

MODALITES DE SOUMISSIONS

Les dossiers de candidature peuvent être déposés en main propre au siège ou envoyés par poste sous plis recommandés ou par rapide poste et parvenir à l'adresse suivante :

Institut National Agronomique de Tunis – INAT
43, Avenue Charles Nicolle, Tunis 1082 – Tunisie

les dossiers doivent parvenir au plus tard : **LE JEUDI 25 MAI 14H00**

Le dossier de candidature doit être présenté dans une enveloppe scellée contenant l'ensemble des documents et porte la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR »
Consultation N° 03/2023
Sélection d'un expert ou d'un bureau pour l'appui au GDAEBN en vue de
constituer le dossier de demande d'obtention de l'agrément sanitaire vétérinaire
pour son unité d'abattage mobile de petits ruminants installée à Béja et ce,
conformément à la réglementation nationale tunisienne en la matière
Projet JESMED Réf. IS-1.2-080